

DE LA COMMUNE DE **ROSOY (OISE)**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

Délibération
2022_23FL

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 16 décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Rosoy se sont réunis dans la salle du conseil sous la présidence de Gérard LAFITTE, Maire de la commune de Rosoy.

Etaient présents :

Nombre de membres en
exercice :

14

Mesdames : BATTINI Martine, DESTOOP Karinn, MANZANARES Elisabeth,
PANNIER Annie, PILLOUX Nathalie,

Messieurs : CHOUTEAU Frédéric, GUERY Vincent, LAFITTE Gérard,
LARCHER Ludovic, LAVRILLOUX Pascal.

Etaient absents excusés :

Nombre de membres
présents

10

Mesdames CHAPLY Isabelle, KURZER Sandra,
Monsieur : DESCHRYVER Ludovic, DOUBLET Jacky.

Madame Nathalie PILLOUX a été élue secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Nombre de votants :

10

Compte tenu de cette disposition, Monsieur le Maire demande d'ouvrir des crédits tels que définis ci-dessous :

Date de convocation :

9 décembre 2022

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2022	Autorisation 2023 (maxi 25 %)
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	665 653,60 €	150 000,00 €
23	Immobilisations en cours		
	TOTAL	665 653,60 €	150 000,00 €

Date d'affichage :

9 décembre 2022

Objet de la Délibération :

**Ouverture de
crédits
d'investissement
2023**

Ces crédits seront repris au budget 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte la proposition
Dit que les crédits seront repris au budget 2023.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Gérard LAFITTE

